

**POUR UNE HISTOIRE
DES RELATIONS DIPLOMATIQUE EURO-MAGHREBINS**

**Ambassades tunisiennes en Allemagne et en Autriche
au 19^e siècle**

Mounir Fendri (Tunis)

Dans le chapitre consacré à la Prusse, et en soulignant les mérites du roi Frédéric II en matière de justice et d'Etat de Droit, l'auteur de « *Aqwam al-masâlik fî ma'rifati ahwâl al-mamâlik* », **Khyareddîn at-tûnisî**, cite comme exemple révélateur le cas du meunier de Potsdam qui refusa de céder son moulin au besoin de l'aménagement du château royal de *Sansouci* et eut gain de cause devant le roi et la justice prussienne. Khayreddine conclut en précisant qu'il s'était bien assuré de la véracité des faits en voyant de ses propres yeux ce moulin à sa place dans la banlieue de Berlin.¹

La visite dont il est question remontait à avril/mai 1863. Il s'agissait d'une mission diplomatique auprès de la cour prussienne, au fait la deuxième dans la même direction, mais contrairement à la précédente, comme nous allons voir, celle-ci s'était bien déroulée à Berlin. Une première rencontre de l'émissaire du Bey de Tunis avec le roi de Prusse eut lieu, deux ans plus tôt, mais bien loin de la capitale de la Prusse, exactement à Baden-Baden, la célèbre station thermale dans le Grand-duché de Bade, au sud-ouest de l'Allemagne.

Quelles ont été les circonstances de cette double mission de Khayreddine en Allemagne ? L'intérêt que suscite cette question réside à mon sens essentiellement dans une triple finalité. Il s'agit, en recourant à des documents d'archives et autres sources d'origine et d'expression allemandes, d'ajouter des lumières sur la carrière diplomatique de Khayreddine, de servir la recherche sur l'histoire des relations tuniso-allemandes², et, troisièmement, de contribuer à mieux discerner la pensée moderniste de notre pionnier-réformateur en s'arrêtant sur les détails de ses voyages en Europe. L'on se rappelle le passage, dans ses "*Mémoires*", où Khayreddine souligne l'importance qu'ont eu les voyages et les séjours dans divers pays d'Europe sur la conception de son projet réformateur, développé dans « *Aqwam al-masâlik* ».³

En évoquant les pays visités, il n'est pas sans être frappant que l'auteur eut mentionné l'Allemagne de prime abord, bien avant la France, l'Angleterre et les autres pays. S'agit-il d'un simple hasard, ou devrait-on y voir le reflet d'une intime prédilection pour ce pays ?

¹ Cf. Khayreddine at-tûnisî : *Aqwam al-masâlik fî ma'rifati ahwâl al mamâlik* [La plus sûre direction pour connaître l'état des nations]. Texte établi par M. Chenoufi, Carthage (Beit al-Hikma) 1990, T. 2, p.553.

² Voir G. Gehring : *Les relations entre la Tunisie et l'Allemagne avant le protectorat français*. Tunis (Publications de l'Université de Tunis) 1971.

³ Cf. M.-S. Mzali et J. Pignon : *Kheredine Homme d'Etat*. T. 1. : *Mémoires*. Tunis 1971, p. 23.

Il y a lieu de privilégier la seconde hypothèse. Khayreddine n'est sans doute pas resté à l'écart des sentiments d'admiration et de haute considération envers l'Allemagne, naguère et longtemps encore largement répandus dans le monde arabo-musulman, notamment depuis la victoire éclatante des forces allemandes sur la France en 1870.⁴ L'apôtre d'une régénération du monde de l'Islam qu'il fut, Khayreddine n'est certainement pas demeuré insensible à la percée sensationnelle de la nation allemande au courant de la seconde moitié du 19^{ème} siècle et l'émergence de l'Allemagne comme nouvelle puissance militaire, politique et industrielle de premier ordre. Jusqu'à la parution de "*Aqwam al masalik*" en 1867/68, c'était bien entendu l'Etat prussien qui, avant la réunification, incorporait essentiellement cette dynamique allemande. Déjà l'anecdote évoquée au début force à admettre que les chapitres qui y sont consacrés à cet Etat ne s'appuyaient pas uniquement sur les sources, essentiellement françaises, que l'auteur avait pu consulter, mais certainement aussi sur des observations directes et impressions immédiates résultant des périples évoqués.

Dans l'histoire de la Régence de Tunis précoloniale, l'an 1861 est, comme on le sait, marqué par la proclamation d'une Constitution moderne. Aussitôt après son entrée en vigueur, le 13 avril, des messages de félicitations à l'adresse de Sâdaq Bey affluèrent en provenance de diverses cours européennes.⁵ Sâdaq Bey, dans un élan de gratitude certes, mais sans doute aussi pour ne pas rater une aussi précieuse opportunité de se faire traiter en pair par ces monarques de l'Europe civilisée, et marquer ainsi sa souveraineté contestée, s'empressa d'organiser une ambassade pour faire parvenir à leurs Majestés les expressions et signes de sa reconnaissance.

La mission organisée alors à cette fin avait au fait un autre objectif majeur. En effet, Sâdaq Bey était à ce moment-là particulièrement empressé de faire parvenir à la Cour de France un message qui lui tenait à cœur. Fort de la constitution qu'il venait de promulguer, le Régent tunisien souhaitait obtenir que les sujets étrangers établis dans la Régence soient soumis à la juridiction autochtone et non plus à celle des consuls. Tout dépendait d'abord de Paris. Connaissant l'attitude désapprobatrice du consulat de France sur ce sujet, et, selon toute vraisemblance, abusé par l'accueil magnanime que lui avait réservé Napoléon III à Alger, quelques mois plus tôt (septembre 1860), Sâdaq Bey crut mieux agir en faisant parvenir sa requête directement à Paris, en outrepassant le consulat.⁶

⁴ Voir M. Fendri : *Répercussions du conflit franco-allemand de 1870 sur la Régence de Tunis : la mission de Gerhard Rohlfs*. In : Conquête, colonisation, résistance en Méditerranée. Tunis 2004, pp. 267-281.

⁵ Notamment de la part des rois de Suède, de Belgique, de Hollande et du Danemark.

⁶ Dans sa lettre datée du 21 juin 1861, que Khayreddine avait à remettre à Napoléon III, Sadâq Bey écrivit : « Nous envoyons aux pieds de Son trône Impérial [...] Notre fils Kheir-ed-Din. Il dira à Votre Majesté tout ce que nous avons dans le cœur de sincère, respectueusement et profondément dévouée affection pour Elle. Nous le chargerons également [...] de soumettre à Sa haute appréciation certaines questions dont nous ne faisons pas mention dans cette lettre. » La correspondance consulaire dans cette même circonstance révèle un autre sujet qui aurait probablement fait partie des « questions » confidentielles à soumettre verbalement à la « haute appréciation » de l'Empereur français. Il s'agit du projet du rattachement du Pachalik de Tripoli au Beylik de Tunis sous la tutelle de la France. Sâdaq Bey en avait parlé à Napoléon III lors de leur entrevue à Alger en Septembre 1860. C'est ce qui ressort d'une lettre du consul de France du 15 juin 1861, faisant état d'un entretien confidentiel du Bey avec un cousin de Napoléon III, en visite à Tunis. Sâdaq Bey y aurait déclaré : « L'Empereur, lorsque, à Alger, je lui ai fait cette ouverture, sans nous encourager, ne nous a point cependant ôté tout espoir, et je ne sais si je m'abuse, mais le projet que j'esquissai ne lui paraissait pas entièrement impraticable. Si la Régence de Tripoli pouvait être un jour réunie à la Tunisie, l'Algérie serait certaine d'avoir pour voisin un Etat homogène, formé du seul élément arabe, et qui pourrait au besoin lui être utile, mais jamais redoutable. » Nous citons ces documents (et les suivants de même

C'était donc Paris la station principale du circuit européen, confié en 1861 à Khayreddine. Et c'était en premier lieu du Gouvernement français que dépendait le succès ou l'échec de l'initiative beylicale. Et comme on peut se l'imaginer, le dit Gouvernement était loin d'adhérer au vœu du Bey de Tunis et de renoncer à ses privilèges juridiques ancrés dans les vieilles capitulations. Le 7 décembre (1861), donc après le retour de Khayreddine, le consul français (Léon Roches) rendit compte à son ministre d'une entrevue avec Sâdaq Bey et nota:

« S.A. a paru d'abord assez contrarié de l'inutilité de la mission qu'elle avait confiée au Général Kheir-ed-din auprès du Gouvernement français. Le Prince a mis une certaine affectation à me parler de l'accueil splendide fait à son envoyé par les cours du Nord, et des faveurs dont cet envoyé et son 1er Ministre, Sidi Mustapha Khaznadar, ont été l'objet de la part des Souverains de Suède, de Danemark, de Hollande et de la Belgique. »⁷

Dans sa tournée européenne de 1861, l'émissaire de Sâdaq Bey avait effectivement été reçu par tous ces souverains, mais aussi, et en plus de l'Empereur autrichien, par le Roi de Prusse, Guillaume 1^{er}, le futur chef d'Empire. Si le Bey eut omis de le mentionner, c'est probablement moins un oubli que le fait que la rencontre n'eut pas le caractère officiel requis, ni de par sa programmation ni de par son déroulement. Elle a tout l'air d'avoir été le fruit d'une improvisation en cours de route. Contrairement aux monarques précités, le Roi de Prusse n'avait pas pensé congratuler le Bey de Tunis pour son éphémère constitution par l'envoi d'un ordre ou un autre signe de reconnaissance. A son départ, Khayreddine n'avait donc pas de consignes relatives à ce prince et son Gouvernement. Mais, étant donné que l'étape suédoise nécessitait la traversée des territoires allemands, il est probable qu'on ait cru opportun d'en profiter pour établir le rapport avec la Cour prussienne. Ne serait-ce qu'afin d'acquérir plus d'atouts en prévision de la confrontation avec les autorités françaises sur la délicate question de souveraineté juridique. Car tout accueil du représentant beylical par un souverain européen équivalait théoriquement à une reconnaissance de fait de l'autorité souveraine du Bey de Tunis et pourrait, du moins dans les estimations de celui-ci, passer pour un autre signe de considération en sa faveur. On verra que le Bardo désirait au fait nouer des relations officielles avec Berlin.

Khayreddine quitta Tunis le 23 juin à bord du vapeur beylical "El Beji". Il était accompagné, selon Ahmad Ibn Abi Dhiaf, de "Muhammad, le fils du Ministre Mustapha Khaznadar, du secrétaire Mohammad Baccouche, d'El Arbi Zarrouq, le vice-président du Conseil Municipal, et d'autres personnes."⁸ Il faut y ajouter notamment Charles Tulin, dit plus tard « de la Tunisie », le fils du Consul Général du royaume de Suède, qui va succéder à son père, en 1865, aussi bien dans cette fonction qu'en tant que chargé d'affaires du royaume de Prusse, avant d'être nommé en octobre 1870 consul général de la Confédération de l'Allemagne du Nord puis du Reich récemment fondé.⁹ Il

origines, à savoir les Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Quai d'Orsay Paris, Correspondance politique, Série *Tunis* d'après la copie microfilm de l'Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National (ISHMN, Tunis/Manouba), Carton 294, Bobine 20.

⁷ Léon Roches à Thouvenel, ibid.

⁸ Cf. Ahmad Ibn Abi Dhiaf : *Ithâf ahl az-zamân bi akhbâri mulûki tûnis wa 'ahd al-amân*. T. V. Tunis 1964, p. 63. Voir également G.S. van Krieken : *Khayral-Din et la Tunisie (1850-1881)*. Leiden 1976, pp. 74-77.

⁹ Voir Annexe, Doc. no 7.

sera officiellement l'interprète de l'ambassade beylicale. Il jouera particulièrement un rôle d'intermédiaire dans les prises de contact du chef de la mission avec les Cours sollicitées, plus particulièrement celles de Stockholm puis de Berlin.

Apparemment, c'est bien à Stockholm que l'idée d'inclure la Cour prussienne dans le périple diplomatique de Khayreddine prit forme. C'est ce qui ressort de sa correspondance avec le Bardo relativement à l'étape prussienne. On y apprend que la connexion avec Berlin fut établie à partir de Stockholm, grâce à l'entremise d'un ministre suédois.

Le 5 juillet, et après s'être rendu compte que ni l'Empereur, Napoléon III, ni le Ministre des Affaires Etrangères, Thouvenel, n'étaient sur place pour le recevoir, Khayreddine et ses compagnons quittent Paris pour se rendre à Stockholm. Ils durent traverser l'Allemagne par train jusqu'à Stettin au nord-est¹⁰, d'où ils s'embarquèrent pour traverser la Mer Baltique. Le 15 juillet 1861, Khayreddine écrivit à Mustapha Khaznadar pour l'informer qu'ayant quitté la Suède, il venait tout juste de débarquer à Lübeck au Nord de l'Allemagne, et qu'il comptait prendre le jour même la direction de Baden-Baden afin d'y rencontrer le roi de Prusse, "car, ajouta-t-il, nous avons appris qu'il y est allé pour changer d'air."¹¹ L'expéditeur souligna le soulagement d'avoir enfin reçu (à Lübeck, et sans doute par télégraphe) des missives (ou directives) de Tunis. Une autre lettre du même lieu, signée Mohammad Baccouche, nous apprend que sans cela, on était résolu à regagner d'abord Paris, ce qui porte à admettre que les missives tant attendues étaient porteuses de l'autorisation et des instructions nécessaires concernant la rencontre avec le souverain prussien.¹²

Une lettre ultérieure du même Mohammad Baccouche nous renseigne sur l'itinéraire de l'ambassade tunisienne de la ville portuaire de Lübeck à Francfort, et de là à Paris. On y lit:

*« Le jour où l'on [vous] a écrit de Lübeck, nous l'avons quittée pour Hambourg, l'une des capitales des royaumes allemands souverains. Nous y avons passé deux nuits puis nous l'avons quittée à six heures au matin du samedi pour la ville de Kassel où nous avons passé une seule nuit. Au matin, nous avons pris la direction de la ville de Francfort qui est également une capitale autonome. Car elle est le siège de la diète de la Confédération Germanique. Nous y avons passé une nuit, et le lundi matin, nous sommes partis à la ville de Mayence où nous sommes restés quelques heures. Comme il ne nous a pas été donné d'aller à Baden- Baden, nous avons pris la direction de Paris où nous sommes arrivés à une heure avant midi de la journée d'hier ».*¹³

¹⁰ Cf. van Krieken, op. cit., p. 75.

¹¹ Khayreddine à Mustapha Khaznadar, 18 muharram 1278, Archives Nationales de Tunisie (ANT), Série politique, Carton 255, Dossier 721. On y lit :

وصلنا ساعة التاريخ إلى بلد لبيك من أعمال المانية (...) ويوم التاريخ نتوجه إلى بلد بادن باد لمقابلة رأي البروسيه بها لأنه بلغنا انه توجه لها بقصد تبديل الهوى والظاهر ان سفرنا منها بعد قضاء ماموريتنا يكون الى بلد البلجك (...) وكتب في لبيك في الساعة الثامنة من يوم الخميس 18 في محرم سنة 1278.

¹² M. Baccouche à Mustapha Khaznadar, 18 muharram 1278, ANT, Carton 255, Dossier 721. On y lit :
وصلنا بسلامة الله وامنه ساعة التاريخ وهي الساعة السابعة من نصف الليل إلى بلد لبيك أول بلد من المانية من جهة الشمال (...) وقد بلغتنا مكاتيب الآن وجدناها بمحل المكاتيب هنا تترقبنا وهذا أول مكتوب وصلنا من تونس وقد وقع لنا تشويش بعدم قبول المكاتيب والآن (...) وقع لنا السرور التام بعد أن عزمنا على الرجوع لباريس لاجلها...

¹³ M. Baccouche à Mustapha Khaznadar, 24 muharram 1278, ANT, Carton 255, Dossier 721. On y lit :

L'intention de se diriger droit sur Baden-Baden montre que la dite rencontre a été déjà mise au point à Stockholm et qu'un accord de principe avec Berlin était d'ores et déjà acquis. En effet, le 24 *muharram*, Khayreddine informa son chef hiérarchique, Mustapha Khaznadar, de Paris:

*« Je vous avais fait part de l'intention de partir pour Baden-Baden pour y rencontrer le Roi de Prusse, conformément à ce qu'il a été convenu entre moi, le ministre suédois et l'ambassadeur prussien à Stockholm, qui avait écrit à ce propos au ministre à Berlin, lequel a répondu que la signature d'un traité serait une affaire de détails à régler à Tunis par l'intermédiaire de leur consul, tandis que l'audience avec le Roi se déroulera à Baden. »*¹⁴

Il s'avère ainsi que le Bardo aspirait précisément à la signature, avec l'Etat prussien, d'un traité d'amitié et de commerce, un soi-disant *المودة والخلطة*. Les documents d'archives allemands révèlent que de ce côté on avait retenu essentiellement le désir de nouer des rapports commerciaux. Mais les autorités prussiennes avaient des réticences. Il fallut d'abord beaucoup de tractations pour se décider enfin à accorder l'audience sollicitée par la partie tunisienne, et elle eut lieu en dehors du territoire prussien.

A ce moment, Guillaume 1er, depuis octobre 1858 Régent à la place de son frère Frédéric Guillaume IV, et depuis le 2 janvier 1861 son successeur sur le trône prussien des Hohenzollern, se trouvait en effet à Baden-Baden, célèbre ville thermale au sud-ouest de l'Allemagne. Située sur le territoire du Grand-duc de Bade, Frédéric II¹⁵, au même titre que le roi de Prusse, membre souverain de la "Confédération Germanique" (*Deutscher Bund*), Baden-Baden était, dix ans avant l'unification de l'Allemagne, encore effectivement l'"étranger" pour le souverain prussien. Ce fait avait sans doute favorisé l'aval de Berlin pour qui le Bey de Tunis était alors non un prince souverain mais juste un vassal du sultan ottoman. Quoique visiblement tenté par un éventuel élargissement du marché national sur les côtes nord-africaines, on voulait cependant éviter toute mésentente avec la Porte. Comme le révélera plus tard une note de Bismarck, Berlin dut mettre en branle son appareil diplomatique et déclencher toute une enquête auprès de ses

وفي اليوم الذي كتبنا من لبيك سافرنا منها لبلد هامبور احدى قاعدات ممالك المانية المستقلة في نفسها وبتنا بها ليلتين وسافرنا منها في الساعة السادسة من صبيحة يوم السبت لبلد كاسيل وبتنا بها ليلة واحدة وسافرنا منها صبيحة اليوم المذكور الى بلد فرانكفورت وهي قاعدة مستقلة في نفسها ايضا اذ هي محل اجتماع العصبة الجرمانية وبتنا بها ليلة وسافرنا منها صبيحة يوم الاثنين الى بلد ميانس ومكثنا بها بعض ساعات ثم سافرنا منها لباريس حيث لم يتيسر التوجه لبادن باد ووصلنا لباريس قبل زوال امس بساعة ومن هنا نرجعوا للبلجك واولانده اما الاخبار السياسية لم نجد شيئا مهما سوى بعض شرح على سيرة السلطان عبد الحميد وجهه سيدي خير الدين لجناب سيدي ...

¹⁴ Khayreddine à M. Khaznadar, 24 *muharram* 1278, ANT, Carton 255, Dossier 721. On y lit :

بعد ان عرفتمكم بالعزم على التوجه لبادن باد لمقابلة راي البروسيه بها بمقتضى ما وقع بيني وبين وزير السويد وامبشادور البروسيه باستكولم من الاتفاق على ذلك وكتبوا للوزير ببران بذلك واجابهم بان عمل الشروط امر جزئى يقع عملها بتونس بواسطة قنصلهم اما مقابلة الراي تكون ببادن فظهر لي اني نوجه ابن القنصل تولان لبادن اولاً حتى نرى كيفية الاحوال هناك فبقيت بفرانكفورت وارسلته لبادن ...

¹⁵ Il est à noter que celui-ci se montra vers 1868 sérieusement intéressé par l'établissement de relations commerciales avec la Régence de Tunis. Encouragé par un certain Kallenberg, il s'était quasiment résolu à adhérer à la création d'une sorte de Compagnie orientale d'import-export avec siège à Tunis. Il y envoya même son frère, le prince Karl de Bade, en une visite de prospection (effectuée en mars 1869). Voir à propos de ce projet « tuniso-badois », finalement avorté, les dossiers s'y rapportant, aux archives générales du Land de Bade à Karlsruhe (GLA 48/3168 ; 60/465) et aux ANT (C. 255, D. 725). Voir par ailleurs notre essai sur l'histoire des relations entre la Tunisie et le Grand' duché de Bade: M. Fendri, *Beziehungen zwischen Baden und Tunesien im 18. und 19. Jh.* In : Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, Bd. 155, 2007, S. 313-332.

ambassades à Londres, Paris et Vienne, pour s'enquérir de la position des Gouvernements respectifs à cet égard. Ce n'est qu'à l'appui des divergences et des nuances révélées qu'on finit par agréer la requête tunisienne, tout en maintenant l'option de Baden-Baden. Malgré ces précautions, la réaction contestataire d'Istanbul ne tarda pas à venir. Bientôt après la rencontre de Khayreddine avec Guillaume 1^{er} de Prusse à Baden-Baden¹⁶, Berlin dut accuser réception d'une note du gouvernement turc qui protestait formellement « *contre les tentatives des Pachas de Tunis* » de s'arroger des droits qui ne leur appartenaient pas, et requiert les « *Cours amies et alliées, afin de ne laisser aucune équivoque sur nos sentiments à ces égards* ». ¹⁷ Le compromis de Baden-Baden n'avait donc pas suffi pour s'assurer le consentement tacite des Turcs. Leur réaction désapprobatrice par cette note du 18 septembre 1861 avait sans doute été une raison majeure pour expliquer le revirement de la partie prussienne, après avoir donné lieu à Kheyreddine de croire à un succès de sa mission. Après maintes péripéties et autant de suspens, l'audience eut lieu le 3 août 1861¹⁸ et se déroula à sa satisfaction. C'est ce qui ressort du rapport qu'il envoya aussitôt au Bardo. Décrivant l'attitude de monarque prussien, Kheyreddine nota :

« Il a répondu qu'il remercie notre maître [...] pour sa délicatesse, d'abord pour les vœux puis pour son désir de conclure un traité de commerce et d'amitié entre les deux Etats et qu'il va charger son ministre des affaires étrangères de mettre au point des liens de bons rapports et d'amitié entre son Etat et celui de notre maître, et qu'il espère que cela s'achèvera dans les meilleures conditions. Ensuite, il prolongea l'entretien avec nous, au sujet de notre voyage et la visite que nous lui rendons, en des termes concis et plaisants ». ¹⁹

Commentant l'évènement, Khayreddine ajouta :

« Aussi, il apparaît clairement à Votre Excellence de l'empressement à nous recevoir et de la bonne réception, bien qu'il soit en dehors de son royaume, et que nous n'avions pas en main la lettre de notre maître à son adresse, qui l'aurait éclairé sur notre objectif, que nous n'aurions pu espérer mieux que ce qu'il nous a réservé comme réception ». ²⁰

Ce rapport de Khayreddine sur sa prestation diplomatique du 3 août 1861 semble avoir suscité beaucoup de satisfaction au Bardo. Dans un message du 11 safar 1278, Mustapha Khaznadar combla l'Envoyé d'éloges, en lui assurant entre autres:

« Et tu as très bien agi en félicitant Sa Majesté pour son rétablissement [...] ainsi qu'en ce qui concerne ce que vous avez dit relativement à la conclusion

¹⁶ Notons ici, ne serait ce que pour « la petite histoire », que Khayreddine (et son escorte, dont Tulin) descendit, à Baden-Baden, à l'hôtel Victoria. C'est ce que nous apprend le « *Badeblatt* », le bulletin local qui publiait quotidiennement la liste officielle des clients des hôtels et pensions de la station thermale mondaine. Dans son édition du 3 août 1861, cette gazette mentionne, parmi les clients du dit-hôtel, le « Général Khayreddine de Tunis, Ministre de la Marine, avec familles et serviteurs, en tout 8 personnes. »

¹⁷ Voir le texte intégral en Annexe, Doc. No 2.

¹⁸ Quelques jours plus tôt, le 14 juillet (1861), le roi Guillaume 1^{er}, alors qu'il se promenait à Baden-Baden, fut agressé par un jeune nationaliste allemand qui tira sur lui sans fois le toucher gravement. Lors de son audience, l'émissaire tunisien pris l'initiative de lui exprimer les félicitations et les vœux de bon rétablissement du Gouvernement tunisien.

¹⁹ Voir en Annexe le texte arabe intégral, Doc. No 1.

²⁰ Ibid.

*d'un traité lors de votre audience privée avec le Ministre, ce qui constitue l'un des principaux objectifs».*²¹

Toutefois, et aussi sincère l'engagement prussien puisse avoir été, l'affaire demeura sans lendemain. Le traité si convoité par le Bardo ne vit pas le jour. La seule visite importante en provenance de Berlin²² fut celle qu'effectua en octobre 1862 le Prince Héritier Frédéric Guillaume, le futur et éphémère Empereur Frédéric III, à Tunis, en compagnie de son épouse, la princesse anglaise Victoria et son beau-frère, le Prince de Galles, mais qui – en dépit de l'accueil distingué dont l'entoura le Bardo, selon Ibn abi Dhiaf²³ – ne dépassa vraisemblablement pas le cadre touristique. Il n'eut pas de nouvelle convention entre les deux parties, et la représentation de la Prusse à Tunis continua à se faire au niveau d'un simple chargé d'affaires de nationalité suédoise. Cette réticence va s'accroître avec l'arrivée de Bismarck à la tête du Gouvernement prussien en octobre 1862. C'était donc à lui que Khayreddine aura à faire lorsqu'il sera de nouveau mandaté par le Bardo en vue d'établir des rapports officiels entre Berlin et Tunis.

En avril 1863, Khayreddine fut encore une fois chargé de remettre un message au roi Guillaume 1^{er}. Contrairement à la précédente, plutôt improvisée, cette seconde mission vers l'Allemagne prussienne fut dument organisée. Il sera long, dans le cadre présent, de spéculer sur les motifs réels qui ont alors amené le Gouvernement de Sâdaq Bey et Mustapha Khaznadar à ambitionner avec insistance le rapprochement avec l'Etat germanique. L'on sait toutefois qu'en 1863, c'était d'abord les difficultés financières et la question des emprunts étrangers qui dominaient les préoccupations de ce Gouvernement. Il n'est pas exclu qu'on eut pensé qu'un traité officiel avec la Prusse serait à même de créer des conditions favorables pour contracter des emprunts en dehors des sphères françaises ou anglaises. Les Erlanger, Bamberger et Oppenheimer, avec lesquels on finira par s'arranger, étaient d'abord, et avant d'être Français, sujets allemands.²⁴

Voyons maintenant la réaction de Berlin face à cette nouvelle prise de contact de Tunis. Notre principale source est un rapport daté du 27 avril 1863, que Bismarck, en sa qualité de Ministre-Président et Ministre des Affaires Etrangères de la Prusse, avait soumis au Roi Guillaume 1^{er}, dès qu'il eut été informé de vive voix par Charles Tulin de l'arrivée imminente de l'ambassade tunisienne avec Khayreddine à sa tête. « *Je suis encore dans l'ignorance des desseins profonds de cette ambassade* »²⁵, souligna Bismarck d'emblée. Ayant certainement consulté le dossier de la mission précédente, il présuma toutefois :

²¹ M. Khaznadar à Khayreddine, 11 safar 1278, ANT, Carton 255, Dossier 721. On y lit :

وعلمنا من كتابكم المؤرخ في 28 محرم رحلتكم من باريس لبادن باد وبلوغكم لها على خير وما تلقيتكم به الدولة من التبجيل الذي ذكرتم أنه لا يومل أكثر منه وما خطبتكم به عند الري مما اطلعنا على نسخته ولقد استحسنت كل الاحسان في تهنية جنابه بالعافية مما اراده من رام قتله وما تكلمتم به في شان عقد الشروط في اجتماعكم الخصوصي بالوزير وهو من المقاصد المهمة ونرجو من الله تعالى اتمام ماموريتكم على وفق غرض مولانا دام عزه واستحسنا اسراعكم بالارتحال للسبب الذي شرحتموه

²² Lors de son entretien avec le ministre prussien von Schleinitz (voir Annexe, Doc. No 1). Khayreddine releva l'engagement du gouvernement prussien à envoyer un émissaire à Tunis afin de raffermir les relations ainsi amorcées.

²³ Cf. Ibn abi Dhiaf, op. cit., T. V, p. 94 :

وفي الشهر [أكتوبر 1862] أتى ولد سلطنة الانقليز وصهره ابن سلطان البروسيا (على عادة أبناء الملوك بأروبا من التقلب في الأسفار لاكتساب المعارف)، وهما وليا عهد الملك فيما سمعنا، واحتفل الباي لقبولهما احتفالا يناسب مقامهما، وقبلهما في موكب شهده الوزراء والكبراء من العسكر وأعيان الدولة، وأعطاهما نيشان آل بيته في ذلك المشهد، وإن لم يقدم في زي أبناء الملوك.

²⁴ Voir G. Gehring, op. cit., pp. 41, ainsi que J. Ganiage : *Les origines du protectorat en Tunisie (1861-1881)*. Paris 1959, p. 395.

²⁵ Voir en Annexe le texte intégral, en traduction française, Doc. No3.

« Il est probable qu'il sera de nouveau question de l'établissement d'un traité de commerce, sujet pour lequel le Général Khéréddine était déjà venu en mission à Votre Maj. en 1861, lorsque Votre Majesté, afin de prévenir d'éventuelles réclamations de l'Ambassade de Turquie, aviez daigné le recevoir non ici mais dans le cadre du séjour à Baden. »

En vue d'aviser à « l'accueil à réserver au Général Khereddine », Bismarck s'appliqua d'abord à élucider la question: « si le Bey de Tunis est à considérer comme un Prince indépendant et de ce fait, et en termes de droit international, s'il se trouve en droit de dépêcher des envoyés, autrement dit, sur la situation de Tunis par rapport à la Porte ».

La conclusion à laquelle aboutit le Ministre-Président et futur Chancelier d'Empire, au terme d'une mise au point à la lumière des résultats de l'enquête menée en 1861 pour déterminer la position des puissances européennes envers Tunis, ne fut pas à l'avantage de la partie tunisienne. Il opta toutefois pour le compromis suivant:

« Je me permettrais plutôt de suggérer humblement que Votre Majesté déclineriez tout accueil officiel du Général Khereddine comme Envoyé du Bey et le recevriez éventuellement juste comme un haut officier tunisien, sans le moindre caractère diplomatique. Dans ce cas aussi, il est possible que l'Envoyé turc à Berlin prétende à un rôle d'intermédiaire. Une telle prétention pourrait être prévenue par la précaution de n'accorder aucune véritable audience au Général, et de se contenter, au lieu de cela, de l'inviter occasionnellement à table par Votre Majesté. »²⁶

En vue d'une éventuelle remise d'un ordre beylical, Bismarck conseilla d'instruire l'Envoyé tunisien à ce qu'il le fasse indirectement, en se remettant à l'entremise du prince héritier. Et en prévision d'une "demande portant sur l'établissement d'un traité de commerce", au fait le principal motif de cette ambassade, comme nous venons de constater, le Ministre prussien se montra encore plus dissuasif; il recommanda de « s'en tenir à la proposition déjà prise par Votre Majesté dans ce contexte, comme quoi et eu égard à l'imminente expiration des contrats de la Confédération Douanière²⁷, il n'est pas possible en ce moment d'entamer des négociations relatives à un tel traité de commerce. »

Les conditions d'accueil de l'ambassade beylicale à Berlin ne s'annonçaient donc pas à souhait. Khayreddine, qui se trouvait encore à Paris, en prit connaissance par une lettre de Charles Tulin, à Berlin, du 28 avril.²⁸ Elle établit que « Sa Majesté [le Roi de Prusse] ne pourra aucunement recevoir l'envoyé du Bey de Tunis d'une façon qui puisse constater le moins du monde l'indépendance du Bey, lequel Prince le Roi considère comme vassal du Sultan, de même que le Vice Roi d'Egypte. »²⁹ L'Envoyé tunisien en fut frustré ; néanmoins il crut avoir encore une carte à jouer, pour faire changer les Prussiens d'attitude. Etant donné que ceux-ci se référaient aux exemples des autres puissances européennes à l'égard de Tunis, il jugea utile de se tourner d'abord vers l'Autriche, un

²⁶ Ibid.

²⁷ Il s'agit du « Deutscher Zollverein », fondé en 1834.

²⁸ ANT, Cart. 255, Dossier 722. Voir à ce propos G. Gehring, op. cit., pp. 66.

²⁹ Ibid.

pays avec lequel la Régence entretenait depuis longtemps des liens diplomatiques.³⁰ Il ajourna donc Berlin et prit le train pour Vienne, où il fut dignement reçu.³¹ Dans sa correspondance avec le Bardo, Khayreddine relate tous les honneurs et sollicitudes dont il fut entouré, y compris de la part de l'Empereur François-Joseph.³² Fort de ce succès, dont il avait pris le soin de mettre à témoin l'envoyé prussien à Vienne, il prit le train pour Berlin, espérant que l'accueil y sera plus favorable.

Mais la suite ne semble pas avoir été aussi parfaite que prévue. Khayreddine n'eut pas d'audience avec Guillaume 1er et dut se contenter de remettre les insignes de l'Ordre hussaynite au prince héritier³³, donc conformément au scénario initialement mis au point par Bismarck. C'est ce que nous dévoilent les lettres de remerciements de Guillaume 1er et de Bismarck à Sâdaq Bey, datées respectivement du 13 et du 16 juin (1863). En effet, tout en exprimant sa gratitude pour les décorations et messages, le roi prussien s'excuse d'avoir été "*malencontreusement*" empêché par une indisposition de recevoir le messenger de son altesse beylicale.³⁴ Quoique le bien-fondé de l'excuse ne puisse être exclu, la réticence initiale vis-à-vis de cette ambassade, telle qu'elle nous a été révélée par la mise au point de Bismarck du 27 avril (1863), et corroborée par les messages de Tulin, laisse plutôt opter pour un faux-fuyant et une feinte diplomatique fomentée par le futur chancelier d'Empire pour résoudre le problème de cette ambassade, visiblement plutôt embarrassante.

Qu'est ce qui explique ce dédain de Bismarck à l'égard de la Régence de Tunis et son rejet catégorique de l'initiative du Bey de Tunis. Il est vrai que le risque d'une brouille avec Istanbul y fut pour quelque chose. Mais on imagine mal Bismarck, le père de la *Realpolitik*, dès lors le véritable et intransigent décideur de la politique prussienne, reculer devant une telle perspective, s'il y avait vu un intérêt solide pour la Prusse – cette Prusse qu'il était d'ores et déjà, depuis sa nomination à la tête du Gouvernement, en train de propulser avec habileté et beaucoup de circonspection à la tête d'une Allemagne réunifiée. Dans cette perspective, un engagement accru du côté de Tunis risquait même d'être préjudiciable à ses plans. L'objectif majeur qu'il s'était assigné entre 1862 et 1870, la réunification de l'Allemagne sous la tutelle de la Prusse, devait impérativement tenir compte de la France de Napoléon III et prévenir ses réactions. Jusqu'à l'acte final de

³⁰ Le premier traité « bilatéral » tuniso-autrichien a été signé le 23 septembre 1725. Voir M. Fendri : *Yûsuf Khûja chez le prince Eugène. Une ambassade tunisienne à Vienne en 1732*. In : Revue d'Histoire Maghrébine, No 112, Juin 2003, pp. 437-458.

³¹ Khayreddine arriva à Vienne le mercredi 18 *du'l qa`da* 1279, correspondant au 7 mai 1863. Après une rencontre avec le Ministre des Affaires Etrangères, le Comte von Rechenberg, le vendredi 9, il fut reçu le lendemain, autrement dit le samedi 10 mai, par l'Empereur Franz Joseph (1848-1916) en personne, auquel il remit la décoration et les lettres de Sadaq Bey. Van Krieken, le biographe de Khayreddine, s'était apparemment trompé en avançant que la rencontre avec l'Empereur autrichien eut lieu le 13, "*dans sa résidence d'été où il pouvait recevoir tout le monde en audience privée sans se soucier du protocole.*" (op. cit., p. 89) Le mercredi 14 mai, l'Envoyé tunisien était invité à dîner à la table impériale. Dans son rapport du 23 *dul-qada* 1279 (voir Annexe, doc. 4), Khayreddine dit en avoir reçu l'invitation immédiatement après l'audience du 10 mai. Le 15 mai, il prit le train en direction de Berlin.

³² Voir compte-rendu immédiat de Khayreddine en Annexe, Doc. No 4.

³³ C'est sans doute en cette même circonstance que Khayreddine reçut les ordres prussiens dont il est question dans le journal « *Berlinische Zeitung von Staats- und gelehrten Sachen* » du 21 mai 1863 (no 116), spécifiés comme suit : « La Grand-croix de l'ordre de l'Aigle Rouge (das Großkreuz des Rothen Adler-Ordens) : au Bey de Tunis ; l'Ordre de la couronne royale de 1^{ère} classe (der Königliche Kronen-Orden erster Klasse) : au général de division tunisien et ministre des affaires étrangères, le prince Mustafa Khaznadar, et au général de division tunisien et ministre de la marine Khéredine-Pacha ». La même information parut le lendemain dans la « *Neue Preußische Zeitung* » (du 22 mai 1863, No 117).

³⁴ Voir en Annexe les messages de Bismarck et de Guillaume 1^{er} à Sadaq Bey, Doc. No 5 et 6.

1870, il s'imposait autant que possible de ménager ce voisin et éviter de susciter ses susceptibilités. Un accord ostensible avec le Bey de Tunis et une présence prusso-allemande plus marquée dans ce pays limitrophe à l'Algérie française, et où les Français, au su de tout le monde, se comportaient déjà en maîtres, recelaient bien ce risque.³⁵ Quant à l'émissaire lui-même, notre Khayreddin, qui aura longtemps encore à faire à Bismarck, celui-ci l'avait déjà définitivement catalogué comme étant « l'homme des Français ».³⁶

Annexe

Document No 1 (ANT, Série politique, Carton 255, Dossier 721)

**Lettre de Khayreddine à Mustapha Khaznadar,
écrite à Baden-Baden le 27 muharram 1278/ 3 août 1861**

الحمد لله صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وعلى آله وصحبه وسلم
الصدر الهمام جناب الوزير الاكبر امير الامراء سيدي مصطفى خزندار ادام الله عزه وحرس كماله وفوزه اما بعد
اهداء مزيد السلام التام المودي لحسن المقام واداء ما يجب من الاجلال والاكرام فالمنهي لجنابكم السامي انا
سافرنا صبيحة امس التاريخ من باريس الى بادن بادن ووصلنا لها في الساعة التاسعة بعد الزوال فكاتببت صبيحة
يوم التاريخ وزير البروسيه نعلمه بقدمي لمقابلة الراي فاجابني في الحين باننا نقابل الراي ماضي ساعتين من
زوال يوم التاريخ فتوجهنا في الوقت المذكور لمقابلته فاستقبلنا بسرور ثم خاطبته مشافهة بما يصل لجنابكم
نسخته داخل هذا مما كلفني به مولانا ايده الله وهنيته بالعافية على لسان سيدنا مما وقع له قبل التاريخ من
الرجل الذي رام قتله ولو لم يكن عندي اذن في خصوص ذلك لكن لما رايت ان ساير الملوك ارسلوا لتهنيته على
عادتهم وكنت رسول مولانا ايده الله في اثناء المدة تجاسرت بدون اذن لتقديم التهنيه لعلمي بان مولانا يرتضي
ذلك فاجابني بانه يشكر لطف مولانا دام علوه على التهنية الذاتية اولا ثم على مراده في عقد الخلطة والمودة بين
الدولتين وانه سيكلف وزيره في الخارجيه بان يكون واسطة في عقد الخلطة والمودة بين دولته ودولة مولانا
ويومل انها تنتهي على احسن حال ثم اطل في الكلام معنا بما محصله السؤال عن سفرنا وقدمونا اليه بكلمات
وجيزه حسنة وبعد ذلك رجعنا من عنده ويظهر لجنابكم السامي من تعجيل قبولنا وحسن القبول مع كونه في غير
مملكته وليس معنا مكتوب مولانا له الذي يقتضي التعريف بوجهتنا انا لا نومل احسن مما وقع منه في حسن
القبول هذا والمرجو من السيادة التقبيل بيد المعظم مولانا ايده الله ودمتم ودام لكم الاسعاد وبلوغ المرام
والسلام من الفقير لله تعالى امير الامراء خير الدين وزير البحر لطف الله
في 27 المحرم الحرام ببادن سنة 1278

³⁵ Il s'impose toutefois de tenir compte d'un autre fait, plus immédiat, susceptible d'expliquer l'attitude de Bismarck dans cette question: Juste à la période de l'arrivée de l'ambassade tunisienne, en avril 1863, les relations franco-prussiennes passaient par une crise à cause de la soi-disant « question polonaise ». La France avait pris position en faveur d'un soulèvement des Polonais contre l'occupation russe, ce qui a contrarié et inquiété Berlin qui ne pouvait apprécier de voir les Français gagner de l'influence à l'Est, à plus forte raison avec une Pologne « plus ou moins indépendante » grâce à la France.

³⁶ Dans un rapport du 3 janvier 1874, adressé à l'Empereur, sur le regain de l'influence française à Tunis, Bismarck notait (en allemand): « Il y a quelques mois, un revirement s'est produit à Tunis dans les instances gouvernementales. Le Ministre Khasnadar a été, dit-on, destitué à cause d'importants détournements de fonds et a été remplacé par le Général Khereddine. Ce dernier, déjà bien connu comme le partisan le plus zélé de la France, s'est aussitôt mis à l'œuvre dans l'intérêt des Français: d'après les informations concordantes qui nous sont parvenues, ainsi qu'à d'autres Cabinets, Khereddine envisage de pousser le Bey à se désister formellement du firman de 1871 et il est soutenu à cette fin par la représentation française à Tunis. »

الحاق خير هو ان بعد رجوعي من عند الراي توجهت لمقابلة الوزير مقابلة شخصية فوجدته خارج محله فرجعت ثم لما رجعت لمحله وبلغه قدومي اليه قدم الي لمحله نزولي عشية يوم التاريخ فجرى الكلام بيننا فيما يتعلق بقدمي حتى وصل الكلام على الشروط فاجابني بان الشروط ليست اكيده عندهم الان اذ ليس لرعاياهم قوة متجر معنا وعلى كل حال فان دولته ستوجه قنصل جنرال الي محل شاغر لها باصباتيه ويكون مكلفا من جناب الراي بالتوجه اولاً لتونس لرد الزيارة لمولانا ايده الله ثم الكلام معه في شان الشروط وانهم يعقدوا شروطا معنا مثل شروط النمسا ثم بعد ذلك طلبت منه التعريف متى تيسر لنا مقابلة الراي حتى نودعه ونسافر فاجابني بان غدا يوم الاحد غير ممكن ذلك وقد رايت ان الراي نازل بمحل مكتري حيث كان قدومه هنا بقصد التداوي فقط وقد بلغني ان ماموريات تقتضي استعجالك للسفر لكن اذا بقيت هنا ليوم الاثنين فان الراي يعطيك وقتا للمقابلة فلما رايت انه يلزمهم التكلف لاجلنا اجبته باني نسافر غدا فاسعفني لذلك وراعت في ذلك عدم التثقل عليهم بمقتضى ما فهمت من فحوى خطابه وعزمت على السفر صبيحة غد بحول الله الى اولانده بحيث كانت مدة مكوثي ببادن نحو الثلاثين ساعة والسلام من خير الدين

Document No 2 (Archives du 'Auswärtiges Amt', Berlin)

Mehemmed Djémil

Sublime Porte

Ministère des Affaires Etrangères

A « Son Excellence Aristarchi Bey » Envoyé de la Porte à Berlin

Le 18 Septembre 1861

Monsieur l'Envoyé,

Vous savez que la Sublime Porte a toujours protesté contre les tentatives des Pachas de Tunis de s'attribuer des droits qui appartiennent exclusivement à la souveraineté indépendante, comme la nomination des agents consulaires dans les ports étrangers et la distribution des décorations honorifiques.

Le Pacha actuel vient de promulguer une sorte de statut organique où il qualifie la province de Tunis de Royaume et où il donne à son administration le titre de Devlet qui signifie Etat indépendant.

Je n'ai pas besoin de vous dire, combien ces allures ou ces velléités de Mouhammed Pacha sont attentatoires aux droits légitimes de notre Auguste Maître et combien elles nous imposent le devoir de faire parvenir à temps nos protestations aux Cours amies et alliées, afin de ne pas laisser aucune équivoque sur nos sentiments à cet égard.

La position des Beys de Tunis ne diffère des autres que tout au plus autant que des gouverneurs d'Egypte. La Sublime Porte se trouve parfaitement en état de prouver, s'il était nécessaire, ses droits imprescriptibles sur cette province; mais ne voulant pas soulever une nouvelle question et n'ayant aucune pensée de toucher à l'état de choses établi, Elle se borne à renouveler ses réserves et à faire parvenir à ses augustes alliés les protestations les plus formelles contre tout acte de la part du dit Pacha qui serait de nature à porter atteinte aux droits mentionnés plus-haut.

Vous voudrez bien donner lecture de cette dépêche à Monsieur le Ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le Roi de Prusse et lui en laisser une copie, si Son Excellence le désire.

Agréé Monsieur etc.

Signé : Mehemmed Djémil

Document No 3 (Archives du 'Auswärtiges Amt', Berlin)
(Texte traduit à partir du manuscrit allemand)

Rapport de Bismarck au Roi Guillaume 1^{er}

Berlin, 27 avril 1863

Le Vice-consul Ch.[arles] Tulin, de Tunis, fils du Consul royal suédois en ce lieu, A.[dolf] Tulin, qui, ce dernier, est en même temps chargé de nos affaires consulaires à Tunis, est arrivé ici et a porté à ma connaissance que le Bey de Tunis désire envoyer à Votre Majesté royale une ambassade extraordinaire, qui pourrait être là dans quelques jours, et que c'est le Général Khéréddine qui serait à sa tête, et que lui-même, Tulin, y serait affecté en tant qu'interprète. Je suis encore dans l'ignorance des desseins profonds de cette ambassade ; probablement, elle serait chargée de remettre à Votre Majesté royale l'Ordre que le Bey vous destine, étant donné que la dépêche par laquelle j'avais, le 14 du mois, et dès réception des augustes ordres s'y rapportant, fait savoir au Bey que pour la remise des décorations, il voudrait bien s'en remettre à l'entremise de Son Altesse Royale le Prince Héritier K.H., [que cette dépêche donc] doit être arrivée à Tunis seulement après le départ de l'ambassade ou, en tout cas, après que Tulin fils eût quitté Tunis.

Il est probable qu'il sera de nouveau question de l'établissement d'un traité de commerce, sujet pour lequel le Général Khéréddine était déjà venu en mission à Votre Maj. en 1861, lorsque Votre Majesté, afin de prévenir d'éventuelles réclamations de l'Ambassade de Turquie, aviez daigné le recevoir non ici mais dans le cadre du séjour à Baden.

En portant humblement ceci à la connaissance de V. M., je me permets, concernant l'accueil à réserver au Général Khéréddine et la question y afférente, à savoir si le Bey de Tunis est à considérer comme Prince indépendant, et de ce fait, et en termes de droit international, s'il se trouve en droit de dépêcher des Envoyés, autrement dit sur la situation de Tunis par rapport à la Porte, je me permets d'émettre humblement ce qui suit :

Le rapport du Bey de Tunis vis-à-vis de l'Empire Ottoman est devenu ces derniers temps très ambigu. La Porte n'a reconnu l'état d'indépendance de Tunis, existant toutefois de facto, par aucune transaction légale, tandis que d'un autre côté, les Beys ont manifesté leur aspiration à s'émanciper de plus en plus de la Haute-Suzeraineté. C'est ainsi que le prédécesseur du Bey actuel, Mohammed Pacha, a promulgué un soi-disant Statut-Organique, proclamant Tunis comme Royaume et Etat souverain. La Porte éleva contre cela une protestation auprès de toutes les grandes puissances.

Cependant, l'envoyé turc à Berlin reçut quelques jours après que ceci eût lieu, par voie télégraphique, l'ordre de Constantinople de transmettre au Gouvernement de Votre Maj. le désir de bien vouloir considérer sa notification s'y rapportant comme 'non avenue'. Il se peut que ceci s'explique par le changement survenu entre-temps dans la personne du Bey.

Les grandes puissances considèrent le rapport de Tunis avec la Porte tout à fait différemment. Dans le cadre des investigations faites il y a deux ans à l'occasion de la mission du Général Khéréddine, [l'Envoyé prussien] le Comte Bernstorff informa de Londres que le Gouvernement anglais ne considère pas le Bey de Tunis comme un Prince

autonome, que jamais un émissaire du Bey n'eût été reçu à Londres et qu'il aurait nécessairement fallu en tout cas qu'un tel soit introduit par l'Ambassade turque en ce lieu. Par contre, et tout à fait à l'opposé, l'Envoyé [prussien] à l'époque, le Comte Pourtalès, communiqua de Paris que la France avait signé en 1830 et 1832 des traités de commerce avec Tunis, que les Envoyés beylicaux ont été reçus officiellement à Paris, où l'on a toujours considéré le Bey, une fois qu'il eut obtenu l'investiture de la Porte, comme entièrement possesseur des droits de souveraineté. De Vienne parvint l'information qu'en 1857, un Emissaire du Bey, chargé de remettre de la part de ce dernier des chevaux à l'Empereur d'Autriche, fut reçu à Pressburg, où la Cour se trouvait à l'époque, et où un Ambassadeur turc faisait défaut. Cet antécédent avait alors, en 1861, permis au Ministre des Affaires Etrangères, Baron von Schleinitz, de proposer à Votre Majesté, au moyen d'un 'rapport immédiat' du 16 Juillet 1861, l'accueil du Général Khérédine à Baden, pour prévenir une intervention de l'Ambassade turque à Berlin. Cet accueil, vu qu'il a eu lieu à l'étranger et qu'il s'était déroulé, à ce qu'il paraît, sans aucun caractère officiel, ne peut, à mon humble avis, être considéré comme un préjudice au traitement actuel de l'affaire.

En ce qui concerne celle-ci, et à la lumière de cette ambiguïté des rapports précédemment présentés, il ne me paraît pas à propos que l'Envoyé du Bey ait droit à un accueil en tant que tel de la part de Votre Majesté royale et qu'il s'ensuive une reconnaissance du Bey comme prince souverain, étant donné que cela pourrait provoquer des complications avec le Gouvernement Turc. Je me permettrais plutôt de suggérer humblement que Votre Majesté royale déclineriez tout accueil officiel du Général Khérédine comme Envoyé du Bey et le recevriez éventuellement juste comme un haut Officier Tunisien, sans le moindre caractère diplomatique. Dans ce cas aussi, il est possible que l'Envoyé turc à Berlin prétende à un rôle d'intermédiaire. Une telle prétention pourrait être prévenue par la précaution de n'accorder aucune véritable audience au Général, et de se contenter, au lieu de cela, de l'inviter occasionnellement à table par Votre Majesté royale. Au cas où le Général Khérédine ait mission de remettre à Votre Majesté royale l'Ordre Tunisien, il s'imposerait de l'instruire, conformément aux instructions ultérieures de Votre Majesté royale, qu'il aurait à se remettre à l'entremise de Son Altesse Royale le Prince Héritier, et en ce qui concerne éventuellement la demande portant sur l'établissement d'un traité de commerce, de s'en tenir à la proposition déjà prise par Votre Majesté royale dans ce contexte, comme quoi, et eut égard à l'imminente expiration des contrats de la Confédération Douanière, il n'est pas possible en ce moment d'entamer des négociations relatives à un tel traité de commerce.

A Votre Majesté Royale je me permets de solliciter de bien vouloir me faire signifier par notification marginale sur ce rapport respectueux si Votre Majesté est d'accord avec les propositions émises sur le traitement de l'affaire, afin de pouvoir les transmettre conformément à M. Tulin et au Général Khérédine.

Berlin, le 27 avril 1863

(Signé) v. Bismarck.

Doc. No 4 (ANT, Carton 255, Dossier 722)

Khayreddin à Mustapha Khaznadar 29 dhil'qaada 1279/18 mai 1863 :

Compte rendu sur sa mission en Autriche

الحمد لله وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وسلم
الصدر الهمام جناب الوزير الاكبر امير الامراء سيدي مصطفى حرسه الله بعينه التي لا تنام ورحمة الله وبركاته فان
كتابكم المؤرخ في 13 من هذا الشهر وصلنا وحمدنا الله فيه على دوام عافية المعظم الارفع سيدنا وولي نعمتنا
ابقاه الله هذا فاننا كاتبناكم قبل هذا بجواباتنا المؤرخة في 23 و24 من شهر التاريخ وفيهما عرفناكم بكيفية قبول
امبراطور النمسه لنا وبما وقع بيننا وبين امبشودور بروسية في فيانه في المخاطبة التي نتج منها ان ري
بروسية يقبل النشان وخدام سيدنا مثل قبول امبراطور النمسة لهم وان يوم الاربعاء الماضي تعشنا مع من
معنا من خدام سيدنا عند الامبراطور وانهم اجلسوني على يمين سلطانتهم وهو في عرفهم كما لا يخفاكم علامة
الاكرام الرسمي ويوم الخميس ارسلوا لنا ولجميع من معنا من خدام سيدنا نواشن افتخار كل حسب مقامه وان
وزير الامور البرانية اخبرني بان الامبراطور اذن بارسال نشان لسيداتكم اكبر من نشانهم الذي عندكم والله
سبحانه ان يجعل ذلك مبارك على دولة سيدنا وعشية اليوم المذكور سافرنا من فيانه ووصلنا الى برلين عشية
يوم الجمعة في 27 الشهر وامن التاريخ وصلنا جوابكم بالتكريف الذي عرفتمونا فيه استحسان سيدنا عدم
قبولنا تلك الشروط التي اعرضت علينا الدولة البروسية الخ ما ذكرتم علمناه والنازلة المذكورة انفصلت بما
يناسب سياسة سيدنا ايده الله ويوم التاريخ اخبرني وزير الامور البرانية بان الري يقبلنا غدا وبعد المقابلة
مستدعين للعشاء عند الري وكذلك استدعونا للظهور في تعليم كبير بالعساكر هذا ما عندنا عرفناكم به
فالمرغوب من جنابكم ان تقبلوا لنا يد سيدنا ايده الله وان ابن قنصل سويد طلب منا الرجوع باهله قبل هذا
فوافقنا على ذلك حيث لم تكن لنا به حاجة
والسلام من الفقير الى ربه امير الامرا خير الدين
في 29 ذي القعدة 1279

Document No 5 (ANT, Carton 255 Dossier 725)

De Otto von Bismarck,

Ministre-Président et Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Prusse

« A Son Altesse le Mouchir Mohammed

Essadec Bacha, Bey de Tunis »

Berlin, ce 16 juin 1863

Très-illustre Bey,

J'ai reçu par l'intermédiaire de M. Khérédine les insignes de l'Ordre de la Famille Heusseinite, que Votre Altesse a bien voulu me conférer.

Croyant devoir attribuer cette marque de distinction surtout aux sentiments de bienveillance que Votre Altesse se plait à me porter, je La prie d'en recevoir mes plus vifs remerciements et d'être persuadé de la sincérité des vœux que je forme pour Son bonheur, ainsi que pour la prospérité des régions qu'Elle est appelée à gouverner.

Je suis avec un profond respect,

Très-Illustre Bey,
de Votre Altesse
le très-humble et très-obéissant serviteur,
v.Bismarck

Document No 6 (ANT, Carton 255 Dossier725)

Guillaume 1er, Roi de Prusse
« A Son Altesse le Mouchir Mohammed
Essadec Bacha, Bey de Tunis »

(Berlin, 13 juin 1863)

Illustre Bey, J'ai reçu les deux lettres que Votre Altesse a bien voulu M'adresser en date du 18 Chaoual 1279, l'une pour M'informer qu'Elle M'a conféré l'Ordre de Sa Famille Heusseinite, l'autre pour M'annoncer qu'Elle a chargé Son Général de division et Ministre, M. Khéredine, de M'en remettre les insignes. Une indisposition passagère M'ayant empêché à Mon grand regret d'admettre ce Général à une audience, J'ai dû charger le Prince Royal, Mon Fils, de recevoir des mains de M. Khéredine les deux lettres dont il s'agit, ainsi que la décoration dont elles étaient accompagnées ; et d'après ce qui M'a été rapporté, il M'est bien agréable de pouvoir donner à Votre Altesse l'assurance, que Son Envoyé s'est dignement acquitté de la mission dont Elle l'avait honoré. En remerciant Votre Altesse de la marque d'amitié, qu'Elle a voulu Me donner en cette occasion, Je prie Dieu, qu'Il Vous ait, illustre Bey, en Sa sainte et digne garde.

Berlin, ce 13 Juin 1863.

(signé) Guillaume

Document no 7 (ANT, Carton 255, Dossier 725)

Lettre-Patente de Sa Majesté le Roi de Prusse, Président de la Confédération de l'Allemagne du Nord, nommant Mr. Charles Tulin de la Tunisie Consul Général de la
Confédération de l'Allemagne du Nord, en Tunisie

Faite à Versailles, le 17 octobre 1870

Nous Guillaume,
Par la Grâce de Dieu Roi de Prusse etc. etc
Par ces présentes savoir faisons :

Que Nous, au nom de la Confédération de l'Allemagne du Nord, ayant jugé bon de nommer un Consul Général de la Confédération de l'Allemagne du Nord, en Tunisie, avons gracieusement choisi et nommé à ce poste Notre aimé et fidèle Charles Tulin de la Tunisie, en égard à ses connaissances en matière Consulaire et aux autres bonnes qualités qui le distinguent.

Nous l'avons nommé en considération de ce qui précède, et afin qu'il protège et favorise le plus possible les intérêts de la Confédération de l'Allemagne du Nord, notamment en ce qui concerne ses relations, son Commerce, et sa Navigation ; qu'il veille à l'exécution des Traités et des Conventions ; qu'il donne aux Ressortissants des Etats de la Confédération et de ceux d'autres Etats alliés conseil et assistance dans leurs affaires ; qu'en général il exécute et il observe tout ce qu'il lui est prescrit par les Lois de la Confédération et par Ses Instructions, comme il appartient à un Consul fédéral loyal, habile et fidèle, et que Nous avons jugé digne de Notre très-gracieuse confiance.

En outre, Nous requérons par ces présentes de quiconque les verra, ou auquel il importe d'en connaître le contenu, de reconnaître Mr. Charles Tulin de la Tunisie comme Consul Général de la Confédération de l'Allemagne du Nord, en Tunisie; de prendre en bienveillante considération toute les représentations qu'il aura à faire en sa capacité précitée; de lui donner toutes les facilités et toute l'assistance nécessaires à l'exercice de ses fonctions, ainsi que de lui accorder toutes les franchises, les privilèges et les prérogatives dont jouissent les Consuls Généraux des autres Puissances amies, en Tunisie.

Par contre, Nous ne manquerons pas, l'occasion se présentant, de réciproquer en toutes choses.

En foi de quoi, Nous avons signé ces présentes de Notre Auguste main, et avons fait apposer le Sceau de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Fait et donné de Notre Quartier Général à Versailles, le 17 Octobre 1870.

(Signé) Guillaume

Pour le Chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord
(Signé) Comte d'Eulenburg